

Affaire suivie par Aline QUEVERUE
Directrice départementale du Nord
Téléphone : 03.62.72.86.10
Mail : aline.queverue@ars.sante.fr

Lille, le **22 OCT. 2020**

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Hauts-de-France

à

Monsieur Michel LALANDE
Préfet du Nord
12, rue Jean Sans Peur
59039 Lille Cedex

Objet : lutte contre l'épidémie de COVID 19 – avis de l'ARS quant aux nouvelles mesures envisagées dans le Nord.

Par courrier en date du 20 octobre, vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France quant à l'adoption de mesures que vous envisagez de prendre pour le Nord, dans le cadre de la restauration de l'état d'urgence sanitaire sur le territoire national à compter du 17 octobre 2020 (décret n°2020-1267 du 14 octobre 2020) et au regard de la dégradation supplémentaire de la situation sanitaire dans ce territoire.

L'avis de l'Agence est le suivant :

L'épidémie de COVID-19 continue de progresser fortement tant sur l'ensemble du pays que dans la région des Hauts-de-France. Ainsi, le taux d'incidence régional est passé de 170,7 à 343,5 cas / 100 000 habitants entre le 9 et le 21 octobre, soit un doublement du nombre de cas (source : Santé publique France).

Dans le Nord, cette incidence était de 240,9 cas / 100 000 habitants le 9 octobre. Elle s'établit désormais, au 21 octobre, à 511,1 cas, soit un doublement du nombre de cas en 12 jours. Le taux de positivité des tests de visée diagnostique RT-PCR s'établit désormais à 16,8%.

La diffusion de l'épidémie est encore plus forte dans le territoire de la Métropole européenne de Lille (MEL) dont le taux d'incidence est passé de 339,8 cas / 100 000 habitants le 9 octobre à 705,5 cas le 21 octobre. Le taux de positivité atteint désormais 18,2%.

Au-delà de la MEL, ce sont tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Nord qui présentent une dégradation de leurs indicateurs depuis la fin septembre.

Tous présentent en effet des taux d'incidence en population générale de plus de deux à 10 fois le seuil d'alerte national de 50 cas pour 100 000 habitants.

Ainsi, pour ne citer que ces quelques exemples, le 21 octobre, la Communauté de communes des Flandres intérieures présente un taux d'incidence de 510,6 cas, la Communauté d'agglomération de Maubeuge – Val de Sambre un taux de 410,8 cas, Douaisis-agglomération un taux de 348,7 cas, la Communauté d'agglomération Valenciennes métropole un taux de 349,7 cas pour 100 000 habitants.

Les taux incidence de certaines catégories d'âge sont tout particulièrement à prendre en compte. Ainsi, l'incidence chez les 15-29 ans demeure élevée dans le Nord, passant de 328 cas pour 100 000 le 1^{er} octobre à 668 cas le 18 octobre soit un doublement.

La situation des 65 ans et plus se dégrade également fortement passant d'un taux d'incidence le 1^{er} octobre de 141 cas pour 100 000 dans le Nord à 459 cas le 18 octobre soit une multiplication par plus de trois.

En conséquence, l'hospitalisation conventionnelle comme en réanimation pour COVID a augmenté très sensiblement. Ainsi, la part des patients COVID-19 en réanimation en région est passée de 26% le 7 octobre à 41,4 % le 21 octobre. Le centre hospitalier de Roubaix a dû déclencher, dès la fin septembre, son « plan blanc » ou dispositif de gestion de crise interne afin d'augmenter de 5 lits sa capacité de réanimation. J'ai, ce jour, demandé à tous les établissements de santé de la métropole lilloise de déclencher immédiatement leur plan blanc.

L'ensemble de ces éléments montre donc une circulation toujours très active du virus, en progression dans l'ensemble du territoire du Nord. Ceci justifie, afin de freiner la propagation du virus, la poursuite des mesures de limitation des interactions sociales prises comme l'extension du couvre-feu à tout le département ainsi que toutes mesures appropriées aux circonstances de temps et de lieu.



Pr Benoît VALLET